Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 octobre – 7 novembre 2014)

27

Bosnie-Herzégovine

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 5 novembre 2014 (après-midi)

La France salue la ratification par la Bosnie-Herzégovine de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La France souhaiterait poser les questions suivantes à la Bosnie-Herzégovine :

- Quelles sont les mesures concrètes envisagées pour améliorer la participation des femmes à la vie publique et professionnelle et pour lutter contre les violences domestiques ? Quelles actions ont été prises pour lutter contre l'impunité à l'égard des auteurs de violences sexuelles commises pendant le conflit ?

La France souhaiterait par ailleurs faire les recommandations suivantes à la Bosnie-Herzégovine :

- Abolir la peine de mort en Republika Srpska ;

- Prendre les mesures nécessaires afin de garantir, en toutes circonstances, le plein respect de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Lutter

contre les pratiques d'intimidation et de pression à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme ;

- Mettre la Constitution en conformité avec l'Arrêt Sejdic-Finci de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Mettre l'ensemble de la législation nationale en conformité avec la loi anti-discrimination de 2009. Développer un plan national de lutte contre les discriminations incluant notamment des actions de formation des forces de l'ordre et des professionnels du droit concernés, et de sensibilisation de la population;

- Adopter une loi sur la réparation et le dédommagement des personnes ayant été soumises à la torture pendant la guerre. Créer un mécanisme national de prévention de la torture conformément au Protocole facultatif à la Convention contre la torture ;

- Renforcer les capacités d'action du Médiateur (ombudsman), intensifier le soutien gouvernemental en faveur de cette institution et la prise en compte de ses recommandations ;

- Prendre des mesures pour lutter effectivement contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Je vous remercie./.